

Consultation publique pour la création d'une unité de méthanisation sur Bétheny

Définition

Méthanisation : ce processus utilise des produits ou sous-produits de l'agriculture, le gaz produit est dénommé "biogaz" ou "biométhane", **bien que rien dans le processus et dans les produits utilisés ne soit "biologique" au sens maintenant reconnu de l'appellation "Agriculture Biologique" Greenwashing ???**

Réaction

Ma première réaction a été : encore un méthaniseur !

Il en existe déjà à Cernay, Puilsieux, Bourgogne Fresne, et à Bazancourt. Le Nord rémois recycle déjà les produits agricoles et de l'agro-industrie. Y en aura-t-il assez pour toutes ces installations ?

Une fiche du site ADENOS (la 3) évoque le risque de saturation des méthaniseurs autour de nous ce qui entraînera d'aller toujours plus loin pour les intrants et pour se débarrasser du digestat.

Réflexions

Sur le site de Terrasolis et SAS Energilis: le méthaniseur n'est qu'une partie d'un projet plus ambitieux d'une plateforme énergétique.

Je cite : « Le projet de plateforme énergétique fera l'objet d'une présentation dans le prochain bulletin municipal. Et des réunions publiques permettant une large expression des habitants seront organisées dès que les conditions sanitaires le permettront. »

Une double page dans le Bétheny info d'Avril 21 :

Le projet est présenté de manière succincte et très favorable

je lis « les quantités produites devraient permettre d'alimenter en biogaz 1700 foyers soit l'équivalent d'un peu plus de la moitié des foyers béthenyats ». Le gaz ne sera pas destiné aux habitants de Bétheny mais versé dans le réseau GRDF.

Réunion publique du 29 juin 2020 : information auprès des citoyens Ce fut la seule et dans des conditions détestables : **sur un parking dans le froid et le vent !**

Le dossier remis lors de cette réunion n'est pas tout à fait semblable au projet soumis à la consultation.

Toutes les personnes (agriculteurs, Mr Charpentier de Terrasolis, Mr Wanscor maire de Bétheny, Mr Maireaux ont présenté le projet d'une manière favorable. Aucun contradicteur n'a été invité.

J'ai posé la question suivante : « avez vous touché des subventions ? », il m'a été répondu : « non ». Or j'ai lu que Terrasolis avait touché 280 000€ du Grand Est (Canard enchaîné du 13/03/2019). Comment ne pas douter de la bonne foi de ces personnes ?

Les risques et les inconvénients de l'installation n'ont pas été évoqués sauf les odeurs. Il a été répondu que le méthaniseur de Cernay ne dégageait aucune odeur. La réponse de Mr Charpentier à la réponse sur les nuisances : « le site sera équipé d'un système de stockage fermé et le gaz des digesteurs sera récupéré. Il n'y aura donc aucune déperdition à l'extérieur ce qui veut dire : pas d'odeurs » Bétheny info avril 2021

Or je note que dans la demande d'enregistrement page 7 il est question d'odeurs ???

Les odeurs nauséabondes : les problèmes les plus fréquemment mentionnés par les riverains concernent les émissions de H₂S et de NH₃, deux produits dont la toxicité est prouvée.

Les vents dominants ne semblent pas venir vers Bétheny selon la photographie du dossier mais ils ne sont pas toujours dans la même direction. Nous subirons donc les odeurs .

De plus il est mentionné des risques sanitaires de rejets atmosphériques : lesquels ?? impacts sur la santé ??? Rien sur la torchère ! Que rejette-t-elle dans l'air environnant ?

Il existe un risque sismique même très faible. Est-il pris en compte ?

Risque radon : faible. Est-il pris en compte ?

Energilis aurait dû organiser d'autres réunions publiques d'informations. Un tel projet impactera la vie des habitants de Bétheny et des autres communes concernées.

Les nuisances locales, mauvaises odeurs (et leurs retombées sanitaires sur les populations et l'environnement) et transport routier. Les impacts sur les sols et la biodiversité, destruction de la faune du sol (micro- et macro-organismes, vers de terre ...) et hors sol (abeilles notamment), dus à l'épandage des digestats, sous- produits de la méthanisation, Les impacts sur l'eau, en particulier sur l'eau souterraine, dus à l'infiltration des digestats dans les nappes.

Je n'ai pas trouvé , dans les documents, des mesures qui me permettraient de me faire une opinion éclairée sur les nuisances et nulle part il est mentionné que des contrôles seront effectués régulièrement.

Rien sur le contrôle des intrants et particulièrement le contrôle des approvisionnements en cultures dédiées (en évitant les changements d'usage au profit de cultures principales énergétiques). Il est évident que les agriculteurs étant partie prenante de la gestion du méthaniseur donc de sa production de gaz auront intérêt à l'alimenter.

L'agriculture doit-elle servir à nourrir les populations ou le méthaniseur ?

Quelle information sur les émissions de gaz à effet de serre ? Quelle mesure des gaz à effet de serre a été prévue ?

La volatilisation du NH₃ à l'épandage : il y a bien consensus entre les experts pour affirmer qu'il pourrait y avoir des pertes importantes en fonction des modes d'apport des digestats et des conditions climatiques au moment de l'apport.

Aucune information sur la maîtrise des fuites possibles.

Que deviennent les déchets de maintenance ? Composition, suivi, contrôle.

Pas de contrôle sur la qualité des eaux dans les nappes souterraines, des rivières et rus aux abords de l'installation et près de zones d'épandage. Il est juste fait mention de recyclage de l'eau. En quoi consiste-t-il ? Pas d'explication

Qui contrôlera la qualité des sols et le maintien de la biodiversité ? La qualité du digestat ? et son adéquation avec les cultures ?

Les fuites de liquides, de gaz seront elles mesurées et prises en compte ?

La circulation de camions et/ou tracteurs va engendrer une augmentation de trafic. Les routes D74, D274 et D966 seront impactées. Les villages de Fresnes-lès-Reims, Bourgogne et Bétheny seront traversés. Qui prendra en charge la réfection de ces routes ? La sécurité dans ces villages ? Sans parler de la perte de valeur immobilière de nos maisons pour le profit de quelques agriculteurs qui gagnent déjà très bien leur vie avec de la grande culture.

Il n'y a pas de précision sur le démantèlement du site en fin d'exploitation, pas de plan de démantèlement.

Il est aussi inadmissible que le porteur de projet n'aie pas tenu compte de la proximité du projet de microville de Courcy. Le grand Reims, le maire de Bétheny, Terralab (Mr Charpentier) avaient connaissance de ce projet. Dans quel monde vivons nous ?

Au minimum, le déplacement de ce méthaniseur me semble justifié et indispensable car le respect du km n'est pas assuré

4 conditions pour une méthanisation réussie

1. La méthanisation **ne doit pas détourner les cultures d'une production alimentaire vers la production énergétique, ni faire de la méthanisation une caution verte** pour l'agriculture industrielle. En effet, utiliser les champs pour nourrir non plus les estomacs mais le méthaniseur revient à reproduire les effets délétères des agro-carburants de 1ère et 2ème génération : hausse des prix de l'alimentaire et destruction de zones naturelles par effet domino.
2. La méthanisation **ne doit pas ralentir les démarches de prévention des déchets organiques**. La priorité doit être mise sur la réduction des déchets, et ainsi sur la réduction de l'utilisation des ressources qui leur sont associés : surfaces de terre, eau ou encore énergie.

3. **Les risques associés à l'installation doivent être maîtrisés et réduits au maximum**, des contrôles fréquents doivent être effectués et l'accent doit être mis sur la formation des exploitants et des prestataires. Enfin, le projet doit se faire en concertation et en toute transparence avec les populations locales et les associations de protection de l'environnement.
4. Il est nécessaire de prendre **des précautions avec le digestat**. Ce fertilisant ne répond pas aux problèmes de pollution aux nitrates et à l'usage excessif d'engrais de l'agriculture. De plus, il possède les mêmes qualités et défauts que les matières organiques incorporées dans le méthaniseur. L'utilisation de boues de stations d'épuration ou de déchets issus de tri mécano-biologique (TMB), généralement pollués, sont ainsi à proscrire. Un contrôle qualité du digestat doit être assuré avant tout épandage. Et même de bonne qualité, ce fertilisant ne comporte pas la richesse microbienne du fumier et du lisier : c'est pourquoi, France Nature Environnement plaide pour une alternance d'épandages entre ce digestat et de la matière non méthanisées pour des sols à la vie microbienne plus riche.

Pour toutes ces questions que je me pose et qui restent sans réponse ; je suis opposée à la construction de ce méthaniseur.

Aussi il est grand temps qu'un débat public se mette en place avec les différents acteurs afin d'éviter que les erreurs initiales ne conduisent à un désastre industriel et environnemental.

Bétheny le 6 Février 2022